

TP conducteur (trice) du transport routier de marchandises sur porteur

Arrêté du 9 mars 2004 modifié par l'arrêté du 30 juin 2005

Public

Toute personne qui souhaite exercer le métier de conducteur (trice) de transport routier de marchandises sur porteur.

Pré-requis

- Être âgé de 18 ans.
- Être apte au niveau de la visite médicale.
- Savoir lire et écrire.

Objectifs

Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Programme sur une durée de 385 heures*

Les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises

Les techniques de conduite et de manœuvres d'un véhicule porteur de plus de 3,5 tonnes de PTAC et l'acheminement des marchandises

La prise en charge et la livraison des marchandises

La prévention des risques et les mesures à prendre en cas d'incident et d'accident, à l'arrêt comme en circulation

La détection, la description d'un dysfonctionnement du véhicule et la réalisation d'un dépannage simple

Les informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

Les documents réglementaires du transport routier de marchandises

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Validation

Si réussite à la session de validation, délivrance du titre correspondant par le Ministère du Travail.

* Session de validation incluse.